

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 71 (1976)
Heft: 3-fr

Artikel: La Ligue du patrimoine national de 1962 à 1976
Autor: Rollier, Arist
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Ligue du patrimoine national de 1962 à 1976

Le 15 mai 1976, l'assemblée des délégués a élu à l'unanimité Mme Rose-Claire Schulé, de Crans-sur-Sierre, pour me succéder à la présidence centrale du «Heimatschutz»; qu'il me soit permis de jeter ici un bref coup d'œil rétrospectif sur les années où j'ai eu l'honneur de cette charge. Un exposé complet de tous les événements importants pour notre Ligue qui ont jalonné cette période remplirait plus qu'un livre; il faut donc se borner à un choix sommaire.

Du point de vue interne d'abord, l'effectif des membres est passé de 9400 environ à quelque 19400, soit plus du double. En 1966, Albert Wettstein succéda comme secrétaire général à l'inoubliable et combien estimé Ernest Laur; trois ans plus tard, il fut remplacé par Ambroise Eberlé, auquel Ferdinand Notter fut adjoint jusqu'à fin 1974. M. Marco Badilatti vient de lui succéder. Les difficultés survenues ces dernières années au secrétariat général, en partie à cause de la surcharge occasionnée par l'Année européenne 1975, sont heureusement surmontées aujourd'hui.

Notre activité dans le domaine de l'expertise-conseil, discrète mais extraordinairement importante, a été multipliée par la création de Bureaux techniques en Suisse romande et au Tessin, ainsi que d'un groupe d'experts pour les cas particulièrement épineux. En 1967, la révision des statuts a fait surgir un nouvel organe, l'assemblée des délégués, à côté de la traditionnelle assemblée générale.

Le 27 mai 1962, le peuple suisse a accepté par 442 559 voix contre 116 856, et à l'unanimité des cantons, l'article 24sexies de la Constitution sur la protection de la nature et du patrimoine, texte à l'élaboration duquel mon prédécesseur, notre président d'honneur Erwin Burckhardt, avait beaucoup contribué. Au sein de la commission constituée quelques jours plus tard, j'ai eu l'occasion de collaborer à la loi d'exécution, entrée en vigueur le 1er janvier 1967. Elle apportait, outre la possibilité d'un subventionnement fédéral, un article 12 capital pour nous, prévoyant pour les associations nationales de protection de la nature et du patrimoine un droit de recours contre des décisions fédérales, et aussi cantonales dans certains cas. Le 17 mars 1972, l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire, également suggéré par nous, créait les bases juridiques d'une protection provisoire des paysages, sites construits et lieux historiques les

plus importants; il devait être remplacé à titre définitif par la loi sur l'aménagement du territoire, malheureusement repoussée de justesse; on ne sait pas encore de façon certaine ce qui, en lieu et place, empêchera maintenant le lotissement exagéré des sites et la dilapidation d'un sol qui n'est pas extensible.

De concert avec d'autres associations, la Ligue du patrimoine national a recouru avec succès contre des décisions de départements fédéraux, notamment dans les cas du contournement de Celerina GR (1969), de la ligne CFF Aarbourg-Rothrist (AG/SO, 1973, protection de la silhouette d'Aarbourg), et, dans le cadre d'une campagne menée dès 1967 contre l'enlaidissement de la haute montagne, du projet de téléphérique du Feekopf, qui culmine à 3888 m d'altitude au-dessus de Saas-Fée (1973).

Nous n'avons pas eu de succès avec nos recours contre le défrichement forestier près de Thyon (1970) et la maison-tour de l'Urmiberg, près Brunnen (1973), bien que nous eussions l'opinion publique de notre côté.

Aussi le Conseil fédéral a-t-il récemment donné la préférence, à la demande des Ligues pour la nature et le patrimoine, concernant divers tracés de routes nationales, à la solution du tunnel, plus onéreuse mais qui épargne la beauté des sites: ainsi dans les cas du Domleschg, près Rhäzüns GR, de Faido TI et de Gléresse BE; dans ce dernier cas, il est probable que la double voie CFF évitera également le village en passant sous un tunnel, mais la décision n'est pas formellement prise encore.

Les thèmes nationaux de la vente de l'Ecu d'or ont été en 1963 Gruyères, en 1965 le château de Tourbillon, en 1967 l'Abbatiale de Payerne et le château de Sargans SG, en 1969 le couvent de Münstair GR, en 1971 Morat, en 1973 Splügen GR, en 1975 Sallion et Beromünster LU; dans les années intermédiaires, ce sont des objets concernant la protection de la nature qui étaient au premier plan. L'augmentation du prix de l'écu de chocolat d'un à deux francs, en 1970, a pratiquement doublé le produit net, passé d'un demi-million à un bon million de francs, pour les deux Ligues ensemble.

En 1963 fut entrepris l'Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés; il prit naissance à la suggestion et sous la direction du président d'alors de la section de Bâle-Campagne, M. J. Schmassmann; il a été continuellement amélioré depuis lors et, dans d'innombrables cas, il est utilisé par les autorités fédérales aussi bien que cantonales comme base de leurs décisions.

La même année, une conférence de presse, et l'envoi d'un numéro spécial de notre revue aux 3000 communes de Suisse, ont grandement contribué à enrayer l'affreuse épidémie des panneaux-réclame.

Grâce à un legs généreux du Genevois Henri-Louis Wakker, décédé en 1972, un prix est depuis lors attribué chaque année pour récompenser l'entretien exemplaire d'un site construit; il a principalement pour but de stimuler les autres communes. Les localités primées ont été d'abord Steinam-Rhein SH, puis en 1973 Saint-Prex, en 1974 Wiedlisbach BE, en 1975 Guarda.

Parmi les cas particuliers – entre cent autres – que l'on peut citer en ce qui concerne notre activité, retenons: le combat contre un projet de centre d'achat au pied de l'enceinte extérieure de Morat, en zone protégée, opération de sauvegarde qui date de 1967 et entraîna par la suite un vaste dégagement des ouvrages de défense moyenâgeux, le choix de Morat comme objectif national de l'Ecu d'or 1971, puis comme «réalisation exemplaire» de l'Année européenne 1975; et l'hospice du Saint-Gothard, sauvé des griffes de la spéculation, lorsqu'en 1972 fut créée, sur l'initiative d'Albert Wettstein, la Fondation bien connue.

A fin 1963, la Ligue du patrimoine national a contribué à la création de l'association internationale «Europa Nostra», à laquelle adhèrent aujourd'hui 70 associations de 16 pays ouest-européens; le fréquent échange d'expériences qu'elle autorise est fructueux pour tout le monde. En 1973, la conférence de Zurich organisée par la Ligue du patrimoine national a donné le départ à l'«Année européenne du patrimoine architectural 1975», pour laquelle notre secrétariat général a assumé le fort laborieux secrétariat du Comité national créé par le Conseil fédéral. Nous avons largement contribué aussi au choix des quatre «réalisations exemplaires» que sont Morat (type de cité médiévale), Martigny/Octodurus (ruines romaines), Corippo TI (réanimation d'un village de montagne menacé de dépérissement) et Ardez GR (préservation et assainissement d'un village de montagne encore bien vivant).

En résumé, on peut dire que l'idée de la sauvegarde du patrimoine national, durant les 14 années écoulées, s'est renforcée dans la conscience populaire, qu'elle a obtenu sur le plan constitutionnel et législatif une efficace base juridique, et que la Ligue suisse, malgré des difficultés et des échecs, a considérablement contribué à la protection et à l'embellissement de nos paysages, de nos villes et villages et de nos monuments.

Ariste Rollier

Ariste Rollier, président central de 1962 à 1976

Les 28 et 29 avril 1962, l'assemblée générale de la Ligue du patrimoine national avait lieu à Berne. Réunie dans le vénérable hôtel de ville, en la salle du Grand Conseil, elle avait à son ordre du jour deux points importants: l'élection du nouveau président central, et la position à prendre au sujet de l'article constitutionnel sur la protection de la nature et du patrimoine, soumis au vote du peuple et des cantons. L'élection ne fut pas moins impressionnante que la démonstration en faveur de l'insertion dans la Charte nationale de la notion de protection des monuments et sites. M. Erwin Burckhardt, de St-Gall, désirant après douze ans de fructueuse activité remettre sa charge présidentielle en des mains plus jeunes, l'assemblée porta à la tête de la Ligue suisse, à l'unanimité et par acclamation, M. Ariste Rollier, alors âgé de 42 ans, procureur général bernois. Ce n'était pas un inconnu: il faisait déjà partie du comité central depuis 1950, année où il avait pris la tête de la section bernoise. Il s'était signalé à maintes reprises par ses avis de droit nets et précis, ce qui lui valut notamment d'être appelé à siéger parmi les spécialistes qui pré-

